

## Du bon usage des données d'opinion pour la décision politique

L'un des problèmes essentiels de la théorie politique est celui de l'usage par les responsables des données d'opinion. Cette question est d'autant plus importante que les sondages ont une importance croissante dans la vie politique et qu'apparaissent un peu partout des signes que les institutions représentatives sont perçues comme insuffisantes et un regain d'intérêt pour la " démocratie participative ". La difficulté est que, selon les cas, l'observation " une majorité pense que X " peut être prise à sa valeur faciale et constitue une information essentielle pour le politique, alors que dans d'autres cas, elle peut à l'autre extrême refléter des intérêts individuels myopes. Il est donc essentiel d'apprendre à lire les données d'opinion en fonction des motivations des opinants.

Les sciences sociales modernes ont mis en évidence un certain nombre de " biais " affectant les opinions. On les présente ici à l'aide d'exemples empruntés principalement à la scène française. Bien entendu, ces biais peuvent affecter non seulement le citoyen, mais le responsable politique. Ces " biais " sont responsables de bien des effets de blocage social et politique qu'on peut observer : ils ont la capacité de tirer la décision politique dans des directions qui paraissent ne pas aller dans le sens de l'intérêt public.

### **Effets d'ancrage social : intérêts particuliers, catégoriels et intérêts de rôle**

Les sciences sociales l'ont reconnu, au moins depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle : plusieurs types de biais affectent les jugements des sujets sociaux sur toutes sortes de thèmes. Le premier " biais " auquel on pense est évidemment celui qu'engendre l'intérêt : il m'est difficile d'approuver ce que je perçois comme contraire à mes intérêts. C'est parce que les théoriciens classiques de la démocratie ont reconnu sans difficulté les interférences des intérêts dans la formation des jugements qu'ils se posent la question de savoir si l'opinion publique peut être considérée comme guidée par la considération du bien commun ou du moins comme orientée vers le bien commun.

Un exemple français contemporain, celui de la " loi des trente-cinq heures " (loi imposant à toutes les entreprises de limiter à 35 heures hebdomadaires la durée du travail, les heures excédentaires étant payées à un tarif plus élevé), peut illustrer cette catégorie de biais : les opinions sur ce sujet sont variables d'une catégorie sociale à l'autre, et elles reflètent des intérêts individuels et catégoriels. Au vu des données de sondage, les employés et les ouvriers sont en majorité favorables à la loi, car il est de leur intérêt de travailler moins pour le même salaire. Les candidats à l'emploi, à partir du moment où ils estiment qu'en partageant le travail, on augmente la masse des emplois, tendent aussi à penser que la loi est une bonne chose : elle est conforme à leurs intérêts tels qu'ils les perçoivent. Les chefs d'entreprise ont par contre tendance à être contre la loi des trente-cinq heures. Bref, la divergence des opinions reflète bien la divergence des intérêts (tableau 1).

*Pour chacune des catégories de personnes suivantes, dites-moi, selon vous, si la réduction du temps de travail est une très bonne chose, plutôt une bonne chose, plutôt une mauvaise chose ou une très mauvaise chose :*

|                            | Sous-total<br>bonne<br>chose | Sous-total<br>Mauvaise<br>chose | Ni une bonne,<br>ni une<br>mauvaise<br>chose | Ne sait pas | Total |
|----------------------------|------------------------------|---------------------------------|--|-------------|-------|
| Les chômeurs               | 72                           | 19                              | 5  | 4           | 100   |
| Les salariés du public     | 66                           | 20                              | 6  | 8           | 100   |
| Les travailleurs précaires | 58                           | 29                              | 4  | 9           | 100   |
| Les salariés du privé      | 58                           | 29                              | 4  | 9           | 100   |
| Les cadres                 | 56                           | 28                              | 7  | 9           | 100   |
| Les chefs d'entreprise     | 35                           | 52                              | 5  | 8           | 100   |

*Tableau 1 : opinions sur la loi des trente-cinq heures (source : sondage BVA, 11 mai 1998).*

Mais on ne peut mettre ces opinions sur un même plan. S'agissant des chefs d'entreprise, on ne peut se contenter d'affirmer qu'ils sont défavorables à la loi parce qu'elle va à l'encontre de leurs intérêts. Pour beaucoup d'entre eux, elle leur paraît aller à l'encontre des intérêts *de leur entreprise*, dans la mesure où son effet immédiat est d'alourdir les coûts de production de l'entreprise. C'est donc en tant, non qu'individus, mais que " responsables ", qu'ils ont tendance à être défavorables à la loi. Bien sûr, en fonction de la dimension et des divers paramètres caractérisant l'entreprise, cet alourdissement peut être plus ou moins facilement résorbé. C'est pourquoi, si, en moyenne, les chefs d'entreprise sont plus fréquemment que les employés et les ouvriers hostiles à la loi, ils le sont à des degrés divers : ceux qui ont des usines à l'étranger ou dont les coûts de production ne comportent qu'une proportion relativement faible de salaires ont des raisons particulières d'être plus favorables à la loi (je laisse de côté les chefs d'entreprise qui, appartenant à l'oligarchie dirigeante, ont troqué leur soutien à la loi contre des avantages soutirés à l'Etat).

Cet exemple a le mérite de montrer que les " intérêts " peuvent être " particuliers " ou mêler le " particulier " et le " général ". Le chef d'entreprise ne peut pas ne pas se sentir concerné par les menaces qu'une aggravation de ses coûts fait peser sur le devenir de l'entreprise, lequel concerne aussi ses ouvriers et ses employés.

Cet exemple est intéressant pour une autre raison : il montre qu'une loi dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à penser que son intérêt est douteux du point de vue de l'objectif principal qu'elle vise à atteindre, à savoir réduire le chômage, est approuvée par une majorité, parce qu'une majorité est dans une position telle qu'elle juge normalement la loi comme conforme à ses intérêts particuliers. Non seulement l'intérêt de la loi est douteux, mais elle a engendré des effets pervers : les grèves de l'automne 2000 sont, dans bien des cas, dues à ce que les salariés ont déjà oublié (ou n'ont pas compris) que la diminution de la durée du travail a été financée par les gains de productivité : ils demandent maintenant que, sur les mêmes gains de productivité, on finance aussi

les augmentations de salaire qu'ils réclament. Heureusement, il y a aussi des effets inattendus non pervers, certaines entreprises ayant été incitées sous l'influence de l'obligation — on vient de le dire — de limiter la durée du travail hebdomadaire à 35h à augmenter leur productivité. Les effets de la loi sont donc, au total, complexes : elle a engendré des effets positifs et négatifs ; une seule chose est sûre : elle n'a que peu contribué à son objectif (abaisser le chômage) ; elle traite de façon autoritaire et uniformisée des situations extrêmement diversifiées. Lorsqu'une majorité l'approuve, ce n'est donc pas en raison de ses effets heureux du point de vue de l'intérêt *général*, mais parce qu'elle satisfait les intérêts *particuliers* d'une majorité de gens.

Ces distinctions suffisent à suggérer que l'approbation d'une mesure par une majorité ne signifie pas que la mesure soit bonne. D'un autre côté, on ne peut postuler avec les théoriciens américains du " choix rationnel " que les réponses des individus soient toujours et exclusivement dictés par leurs intérêts. On ne peut pas non plus postuler que les intérêts individuels sont nécessairement en opposition avec l'intérêt collectif. En conséquence, on perçoit à travers cet exemple que la question de savoir si une consultation électorale, un référendum ou un sondage donnent une réponse conforme à l'intérêt collectif ne peut être résolue *a priori*. Le même exemple montre aussi qu'une analyse des résultats peut permettre de déterminer dans quelle mesure l'opinion collective est ou non dictée par des intérêts individuels égoïstes. Ici, l'analyse montre que l'approbation de la loi par une majorité provient de ce qu'elle est perçue par une majorité d'individus comme satisfaisante du point de vue de leurs intérêts *égoïstes* et *à court terme*.

### **Effets d'ancrage communautaire**

Russell Hardin (1995) a attiré l'attention sur un autre type de mécanisme pouvant tendre, lui aussi, à favoriser des opinions, des attitudes et des choix contraires à l'intérêt public.

Lorsque nous nous sentons appartenir à une communauté, nous avons tendance à nous conformer à ses principes et à ses idées, avance Hardin, moins sous l'influence d'une obscure " tendance au conformisme ", que parce que ces principes et ces idées ont pour nous une valeur fonctionnelle. Souvent, nous nous sentons " membres " d'une communauté et nous persistons dans ce sentiment, non seulement par un effet mécanique d'inertie, mais parce que les valeurs de ladite communauté servent nos intérêts. La littérature sur les " réseaux " développe abondamment le même thème. Mais les réseaux ne sont qu'une forme particulière de " communauté ", au sens large dans lequel, à l'instar de Hardin (1995), je prends ce mot. Réciproquement, l'intérêt personnel que chacun porte à ces valeurs renforce l'assentiment dont elles sont l'objet. On peut dans ce cas, selon Hardin, analyser la " loyauté " à l'égard de la communauté comme se réduisant à des considérations d'intérêt.

Bien des opinions s'installent en effet dans l'esprit du sujet parce qu'il se sent appartenir à une " communauté " et qu'il voit que telle valeur sert les intérêts de la communauté en question et, par ce truchement, le sert lui-même. Ces " communautés " peuvent être de différents types : résidentiel, mais aussi social, politique, religieux, etc. Elles peuvent être plus ou moins clairement définies ( " les fonctionnaires ", les " cadres supérieurs ", les " cadres moyens ", " les socialistes ", " le peuple de gauche ", " les gens de droite ", etc.). Bref, le " sentiment d'identité ", plus précisément d'identification de l'individu à telle " communauté " est, pour Hardin, l'effet de ses intérêts particuliers.

On peut illustrer les " effets Hardin " par des exemples empruntés à la vie politique française d'aujourd'hui. Le fonctionnaire a facilement l'impression que tout problème social a

potentiellement sa solution dans des décisions administratives. Le croire étale et gonfle son importance. Cet exemple illustre le cas d'une " communauté diffuse " (ici : les " fonctionnaires ") qui adopte des idées, non en premier lieu parce qu'elles sont conformes à l'intérêt général ou qu'elles résultent d'une analyse rationnelle, mais parce que, asseyant et légitimant ladite communauté, elles servent en même temps ses membres.

On peut tirer de cet exemple des conjectures intéressantes. L'une des raisons pour lesquelles l'action et les programmes politiques de la droite et de la gauche se distinguent mal en France - au point que certains proclament l'obsolescence de la distinction entre droite et gauche - réside sans doute dans le fait que les hommes politiques de droite comme de gauche sont, pour une part importante, des fonctionnaires. Cela résulte de ce qu'un fonctionnaire ayant été battu aux élections et ayant perdu un mandat électif retrouve son poste dans la fonction publique, à la différence du médecin libéral ou du chef d'entreprise par exemple, pour qui un échec électoral peut déboucher sur le vide professionnel. On ne peut donc guère s'attendre à ce que les hommes politiques, même " de droite ", aient, en France, beaucoup d'affinité avec le " libéralisme " (au sens large du terme). Au contraire, ils ont tendance à supposer que la solution de tout problème est à rechercher du côté de dispositions administratives. Ce qu'on appelle en France " l'inflation législative " (l'accumulation de lois, des règlements, etc.) résulte en partie de ce phénomène. Il induit une lourdeur dans la gestion des organisations publiques et privées. Ainsi, le personnel administratif des universités passe une bonne partie de son temps à mettre en place des instructions innombrables en provenance de la bureaucratie centrale. L'accumulation des règlements alourdit la gestion des entreprises. La complexité et les changements incessants des dispositions fiscales fait que le citoyen ne peut déplacer son portefeuille boursier d'une banque à l'autre sans prendre conseil. Le citoyen est normalement incapable de comprendre le détail de sa feuille de paye ou de son avis d'imposition fiscale. Les " effets Hardin " représentent l'un des mécanismes responsables des phénomènes de blocage et de croissance de l'emprise de l'Etat (en un temps où l'on proclame que l'Etat doit devenir plus " modeste ").

Une courte parenthèse sur le libéralisme peut être utile ici. Réduit — par-delà ses innombrables variantes — à son noyau intellectuel, le libéralisme repose sur l'idée que l'organisation politique doit s'appuyer sur un double principe de: le principe dit de " subsidiarité " et le principe du contrôle minimum, qu'on peut encore qualifier de " principe de confiance ". Le sens du second est immédiat. Selon le premier, les décisions concernant un sous-système social doivent en principe être prises à son niveau, sauf s'il apparaît qu'il y a des avantages à ce qu'elles soient prises à un niveau " supérieur " ou plus " central ".

Une telle doctrine se distingue radicalement du libéralisme libertarien d'un Nozick et n'endosse en aucune façon la maxime de " l'Etat minimal ". Elle tend seulement à contenir l'Etat, ne lui laissant en charge que les dispositions qui ne peuvent pas être prises en compte par des agents situés à des niveaux moins centraux. En dépit de cette modération, elle ne peut guère séduire un agent de l'administration, car elle menace son importance. C'est donc sans doute en raison notamment du poids des fonctionnaires dans le personnel politique français que les hommes politiques de droite ne se distinguent guère de ceux de gauche sur le sujet essentiel de la réforme de l'Etat, et aussi que la classe politique donne des signes de " corporatisme ", paraissant parfois plus soucieuse de ses intérêts " communautaires " que de l'intérêt général. Ce corporatisme est certainement pour une part à l'origine de son discrédit actuel. Il a pour conséquence de constituer la classe politique en une sorte d'isolat obéissant à des valeurs " communautaristes ".

Les phénomènes de " corporatisme " constituent, de façon générale, une intéressante illustration des mécanismes décrits par Hardin. Le corporatisme des syndicats français d'enseignants est un autre exemple qui vient immédiatement à l'esprit. Il exerce une action protectrice sur ses membres.

Il est difficile de leur demander de renoncer à ses effets bénéfiques. C'est pourquoi les ministres successifs de l'éducation nationale ont été réduits à " cogérer " le système éducatif en se pliant à la volonté des syndicats. Or, il n'est pas sûr que les valeurs et les principes sur lesquels se fonde ce corporatisme soient optimaux par rapport aux intérêts de la collectivité. Certains découvrent même, un peu tard, qu'il a eu des effets ruineux sur le système d'éducation français. On ne compte plus les témoignages faisant état du développement de la violence à l'école, ou de l'inadéquation entre la formation des compétences et les demandes du marché de l'emploi. Il y a ici un blocage des réformes, dus en partie à des effets Hardin.

Tout intéressante qu'elle soit, l'analyse de Hardin présente toutefois l'inconvénient de se développer dans le cadre du modèle néo-benthamien " de l'utilité espérée " (dit encore " modèle du choix rationnel ", " rational choice model "). Selon ce modèle, l'individu ne saurait être conduit que par ses intérêts : qu'il s'agisse de ses intérêts égoïstes directs ou indirects (intérêts communautaires).

Ce faisant, Hardin néglige le rôle du " spectateur impartial " tel que le voit Adam Smith. Adam Smith est l'un des pères de ce qu'on appelle aujourd'hui le " rational choice model ". Mais il a aussi reconnu, avec bon sens, que les individus pouvaient avoir des opinions fortes sur des sujets n'affectant et ne pouvant affecter, ni directement, ni indirectement leurs intérêts. Par définition, l'individu se trouve alors dans la situation du " spectateur impartial " : ses opinions ne peuvent être dictées par ses intérêts. Il va essayer de construire une opinion qui lui paraisse aussi juste que possible eu égard à ses informations et à ses ressources cognitives.

Un exemple suffira à montrer l'importance de ces notions pour l'interprétation des données d'opinion. Les répondants apparaissent, au vu des sondages, comme choqués par la manière dont s'est déroulé au début de l'année 1999 le très controversé procès dit " du sang contaminé ", au cours duquel fut examinée la responsabilité pénale de trois ministres socialistes. Ils étaient soupçonnés de ne pas avoir interdit à temps l'utilisation à des fins de transfusion de pochettes de sang contaminé. Leur procès se déroula devant la " Cour de Justice de la République ", un tribunal spécial ayant à connaître des délits commis par les gouvernants dans l'exercice de leurs fonctions, composé de magistrats professionnels et de parlementaires, n'admettant pas les parties civiles, ici les victimes du sang contaminé, aux débats. Comme les sympathisants des autres partis ou les personnes apolitiques, les sympathisants socialistes furent heurtés par le fait que les ministres aient été jugés devant une juridiction d'exception, par le caractère non contradictoire des débats, par l'absence des parties civiles, etc. Ils ont donc été sensibles au fait que le procès ait violé, sinon la lettre de la loi, du moins certains des principes fondamentaux du droit, de la justice et de la morale. En même temps, des considérations " communautaires " firent que les sympathisants socialistes apparaissent, au vu des sondages, comme plus indulgents que les électeurs de droite. La sévérité des sympathisants des partis de droite émane pour partie, elle aussi, de considérations " communautaires ".

On vérifie aisément que ce schéma théorique explique l'effet d'interaction (au sens statistique du terme) qui apparaît dans les résultats d'un sondage BVA sur le procès contaminé, rendant les données immédiatement compréhensibles. On y perçoit (tableau 2) le rejet - au nom de valeurs universelles - de la crédibilité du tribunal d'exception, et aussi les différences produites par les valeurs communautaires : on savait en effet, dès l'époque où le sondage fut effectué, que le procureur général avait l'intention de requérir l'acquittement et que les ministres avaient toutes chances d'être traités avec clémence, voire blanchis. Sous l'action d'un " effet communautariste ", cette issue probable contribua sans doute à rendre les sympathisants socialistes moins sévères à l'égard de la Cour. On reconnaît largement le principe de la responsabilité pénale des membres du gouvernement, mais on hésite davantage lorsque les ministres incriminés appartiennent à la

“ communauté ” politique à laquelle on se sent appartenir. C’est sous l’action d’un effet de même type, mais de signe opposé, que les sympathisants du parti d’extrême-droite qu’est le Front National (FN) apparaissent comme particulièrement sévères à l’égard de la Cour : elle se préparait à acquitter des ministres appartenant à un parti ennemi.

*Faites-vous confiance à la cour de justice de la république composé d’élus et de hauts magistrats pour juger équitablement les trois anciens ministres, L. Fabius, G. Dufoix et E. Hervé. A : confiance ou plutôt confiance ; B : pas confiance ou plutôt pas confiance.*

|             | Ensemble | Sympathisants |    |       |        |     |    |       |
|-------------|----------|---------------|----|-------|--------|-----|----|-------|
|             |          | PC            | PS | Ecolo | UDF-DL | RPR | FN | Aucun |
| A           | 38       | 45            | 53 | 37    | 34     | 37  | 12 | 30    |
| B           | 57       | 55            | 44 | 63    | 63     | 62  | 88 | 58    |
| Ne sait pas | 5        | -             | 3  | -     | 3      | 1   | -  | 12    |

*Tableau 2 : la confiance dans la cour de justice de la république (source : sondage BVA, 18 février 1999).*

Il est intéressant de comparer ce tableau à un autre tableau, correspondant à une question dont le libellé excluait l’influence d’effets “ communautaires ”. Lorsqu’il n’est pas précisé que la responsabilité pénale des politiques est déterminée par une justice d’exception, les différences des réponses en fonction des sympathies politiques sont faibles : l’effet communautaire s’efface devant l’évidence de la responsabilité pénale des politiques (tableau 3). La notion proposée par Adam Smith du “ spectateur impartial ” permet, non seulement de rendre compte de la structure statistique de chacun des deux tableaux, mais d’expliquer leurs différences (en termes techniques : d’expliquer les effets d’interaction statistique de tous ordres qui apparaissent lorsqu’on se donne l’ensemble des deux tableaux). Dans le second cas, le répondant est dans la position du “ spectateur impartial ”. Ses réponses ne sont pas affectées par ses intérêts communautaires ou individuels. Il cherche à déterminer la réponse objectivement la mieux fondée. Il fait de même dans le premier cas, mais sa réponse est en même temps affectée par ses intérêts communautaires.



*Le fait qu'un ministre puisse être traduit en justice pour des décisions prises dans le cadre de ses activités gouvernementales vous paraît-il (A) plutôt une bonne chose car les politiques ne sont pas au-dessus des lois, (B) plutôt une mauvaise chose car cela risque de rendre presque impossible le métier de ministre*

|             | Ensemble | Sympathisants |    |        |        |     |    |       |
|-------------|----------|---------------|----|--------|--------|-----|----|-------|
|             |          | PC            | PS | Ecolo. | UDF-DL | RPR | FN | Aucun |
| A           | 85       | 78            | 81 | 91     | 90     | 88  | 85 | 84    |
| B           | 11       | 22            | 15 | 9      | 7      | 10  | 12 | 9     |
| Ne sait pas | 4        | -             | 4  | -      | 3      | 2   | 3  | 7     |

Tableau 3 : opinions sur la responsabilité pénale des ministres (source : sondage BVA, 18 février 1999).

### Effets de position

J'évoquerai dans cette section et dans la suivante, de façon très succincte, les mécanismes cognitifs analysés in Boudon (1986, 1990, 1999).

Le chef d'entreprise et le salarié ont, sur toutes sortes de sujets, des opinions différentes, non seulement pour des raisons d'intérêt, mais aussi parce que leur position sociale induit dans leur esprit des *théories* différentes sur le réel. Ainsi, l'ouvrier croit facilement que la machine est cause du chômage. Il a raison. Lorsqu'une entreprise introduit une nouvelle machine, c'est bien pour augmenter sa productivité : en remplaçant le travail humain par du travail mécanique, elle diminue ses coûts de production. On comprend donc que, des luddites anglais aux syndicalistes français, les croyances collectives " la machine crée le chômage ", " le progrès technique est la cause du chômage ", " les lois du marché engendrent le chômage, etc. " aient été fortement répandues, et le restent, chez ceux que le chômage menace et chez leurs représentants. L'économiste et démographe Alfred Sauvy chercha toute sa vie à convaincre les syndicalistes français du contraire, sans y parvenir. A l'inverse, lorsque, de par sa position sociale, on est naturellement conduit à prendre une vue plus générale des mécanismes économiques, comme c'est le cas du chef d'entreprise ou de l'économiste, on perçoit plus facilement que la nouvelle machine, d'un côté supprime du travail, mais d'un autre côté en crée, puisqu'il a fallu la concevoir, qu'il faut l'entretenir, qu'il faut travailler à en produire des versions plus performantes, qu'elle incorpore des composants nouveaux, etc. Mais l'on ne peut s'attendre à ce que celui qui est menacé par le chômage adopte ce point de vue surplombant, car il court le risque d'être licencié et n'a par contre que peu de chances de bénéficier personnellement de la capacité de la machine à créer de l'emploi.

Ce type d'effet permet de comprendre maints phénomènes de résistance au changement.

Autre exemple d'effet de position : le fonctionnaire peut difficilement avoir une vision *libérale*, non seulement pour les raisons " communautaristes " que j'indiquais plus haut, mais aussi parce que, dans sa vision du monde, l'Etat est le principal mécanisme capable d'introduire de l'ordre dans la jungle des intérêts et la poussière des initiatives individuelles. Max Weber a relevé que cette " théorie " caractéristique du serviteur de l'Etat a le statut d'une sorte de constante historique : les fonctionnaires prussiens considèrent, comme les fonctionnaires romains en leur temps, qu'un

système politique efficace repose sur une administration rigoureusement hiérarchisée, soumise à une autorité toute puissante, tenue elle-même pour l'incarnation de règles impersonnelles, et omniprésente.

Il est faux que la machine engendre toujours, même au niveau local, une destruction nette de l'emploi. Mais il est *compréhensible* que les catégories sociales menacées le croient. Il est faux que l'Etat représente l'instance privilégiée de la régulation sociale. Mais il est compréhensible que les serviteurs de l'Etat le croient.

## Effets cognitifs

Les “ effets de position ” précédemment évoqués ne sont qu'un des aspects des facteurs “ cognitifs ” qui affectent, voire expliquent, les opinions. Bien des opinions mobilisent de véritables “ théories ” : je crois à la validité de la proposition “ X ”, parce que “ X ” est une conséquence de telle théorie à laquelle j'ai de fortes raisons de faire confiance. Ce cas se distingue de celui des “ effets de position ” dans la mesure où, ici, la séduction exercée par X auprès des sujets sociaux ne résulte pas de biais induits par leur “ ancrage ” social, mais de facteurs de caractère proprement cognitif.

Ainsi, l'opinion généralement favorable du public à l'égard de la loi des trente-cinq heures s'explique pour une part par le fait qu'elle mobilise une théorie immédiatement intelligible, à savoir que, si l'on rationne la quantité de travail accessible à chaque individu, davantage d'individus pourront, en principe du moins, être servis. La théorie n'est bien sûr valable que sous certaines hypothèses : que tous les autres facteurs soient constants, que par exemple le passage aux trente-cinq heures ne conduise aucune entreprise à la faillite et par conséquent à la destruction d'emplois, que l'augmentation du coût du travail induite par la loi n'incite pas l'entreprise à rechercher des gains de productivité destructeurs d'emploi ou encore, que les contraintes sur la durée du travail ne découragent aucun entrepreneur potentiel et ne gèlent pas par là une partie de la création potentielle d'emplois, etc. Toutes ces hypothèses étant hautement conjecturales, il en résulte que l'effet de la loi sur l'emploi l'est aussi, et que le faible effet que la loi paraît avoir sur le taux de chômage résulte précisément de ce que ces conditions ne sont pas effectivement valides dans la réalité. Mais, aux yeux de quiconque ne voit pas très bien ce que l'hypothèse du “ gâteau fini ” de l'emploi a d'*héroïque*, la théorie peut facilement passer pour crédible. On peut d'ailleurs observer qu'il y a sur ce point entre la connaissance ordinaire et la connaissance scientifique une différence de degré plutôt que de nature : toute théorie scientifique, quelle qu'elle soit, repose aussi, après tout, sur la clause du *ceteris paribus*. Comment dès lors s'étonner qu'elle soit généreusement utilisée par la connaissance ordinaire ? Les croyances relatives au machinisme et au chômage mettent en jeu des effets de position, mais également des effets cognitifs de ce type : au niveau local, la croyance selon laquelle le progrès de la productivité est cause de chômage est valide. Mais pour voir qu'elle est fautive à un niveau général, il faut pouvoir prendre conscience du fait que la généralisation introduit des hypothèses implicites fortes et de validité douteuse.

Il est essentiel d'insister sur ces aspects *cognitifs* de la genèse des croyances. D'abord, parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la formation des opinions. Ensuite, parce que les théories douteuses sont souvent des théories qui seraient vraies si les conditions qu'elles introduisent, généralement sans le savoir, étaient réalisées. Enfin, parce que leur importance même débouche sur une conclusion optimiste : à savoir que l'esprit critique peut être l'objet d'un apprentissage et que c'est en conséquence l'une des fonctions essentielles de l'école que de chercher à le développer.



Sur ce point, on peut méditer certains résultats d'une étude d'Inglehart (1998) : ils suggèrent que la maîtrise cognitive des mécanismes économiques varie d'un pays à l'autre, si l'on en juge du moins à la facilité avec laquelle l'hypothèse du " gâteau fini " y est acceptée (tableau 4), puisque cette hypothèse sous-tend l'assertion causale " si on force les gens à prendre leur retraite plus tôt, on fait baisser le chômage ".

*Quand l'emploi est rare, les gens devraient être forcés à prendre leur retraite tôt : % d'accord*

| Espagne | Allemagne (Ouest) | France | Angleterre | Etats-Unis | Suède |
|---------|-------------------|--------|------------|------------|-------|
| 62%     | 50%               | 49%    | 43%        | 16%        | 9%    |

*Tableau 4 : opinions sur l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction du chômage (source : Inglehart R., Basañez M., Moreno A, 1998, tableau VI29 : Forced retirement).*

Ces données signifient-elles que la formation du public en matière d'analyse des phénomènes économiques est variable d'un pays à l'autre ? Je crois personnellement cette conjecture plausible. En effet, si ces pourcentages reflétaient simplement le degré d'implantation de la " culture libérale " dans les pays considérés, on ne comprendrait pas que la Suède, pays où la tradition social-démocrate est particulièrement ancienne et influente, ait pu avoir un score plus bas que celui des Etats-Unis. Cette interprétation " cognitive " est confirmée par le fait que, dans chaque pays, la variable " niveau d'instruction " apparaît au vu des données publiées par Inglehart comme statistiquement beaucoup plus étroitement associée que les autres variables observées (âge, indicateur de statut socio-économique, de sympathies politiques, etc.) à la fréquence avec laquelle l'hypothèse du " gâteau fini de l'emploi " est endossée : dans chaque pays, on accepte d'autant moins facilement que l'abaissement de l'âge de la retraite ait le pouvoir de réduire le taux de chômage que l'on a un niveau d'instruction plus élevé. En revanche, le fait qu'un répondant se déclare plutôt de droite ou plutôt de gauche ne permet guère de préjuger de son opinion sur les effets éventuels de l'abaissement de l'âge de la retraite sur le taux de chômage.

Si le " gâteau de l'emploi " est fini, une autre manière de faire baisser le chômage n'est-elle pas de limiter les candidats à l'emploi en en excluant les immigrés ? Ici deux hypothèses réductrices sont combinées : le caractère fini du gâteau de l'emploi et la substituabilité illimitée des candidats à l'emploi (tableau 5).

*Quand l'emploi est rare, les employeurs devraient donner la priorité aux nationaux sur les immigrants : % d'accord*

| Espagne | Allemagne (Ouest) | France | Angleterre | Etats-Unis | Suède |
|---------|-------------------|--------|------------|------------|-------|
| 75%     | 62%               | 63%    | 51%        | 51%        | 35%   |

Tableau 5 : opinions sur la discrimination nationale et la réduction du chômage. (source : Inglehart R., Basañez M., Moreno A, 1998, tableau V130 : Jobs preference to own nationality).

Sur cette autre question, on retrouve grossièrement le même ordre des pays que dans le tableau précédent. On observe ici aussi qu'une interprétation " cognitive " est plus plausible que d'autres, la réponse impliquant une adhésion à l'hypothèse du " gâteau fini de l'emploi " se révélant au vu des données d'autant plus rare que le niveau d'instruction est plus élevé, alors que les variables " revenu ", " sympathies politique " ou " âge " sont statistiquement plus faiblement liées aux opinions relatives à l'efficacité du contrôle de l'immigration sur le chômage. Mais, par-delà leurs similarités, les deux tableaux 4 et 5 se distinguent par une différence importante : les pourcentages du second tableau sont tous plus élevés que ceux du premier. Cette différence fait apparaître un effet " axiologique " : il est plus facile de refuser l'entrée du pays à des candidats à l'immigration que de modifier l'âge de la retraite. En effet, le second cas correspond à une rupture de contrat, laquelle comporte normalement des coûts sociaux, économiques et moraux ; le premier à un simple refus de passer contrat. Or, d'un point de vue axiologique, il est moins facile d'accepter la deuxième situation que la première (Kahneman *et al.*, 1986).

Bref, pour comprendre la structure statistique complexe des tableaux présentés ici et, aussi, des tableaux que je viens d'évoquer, il est indispensable de se représenter le répondant comme mû par les valeurs universelles du " spectateur impartial ", et par différents biais : cognitifs, de position, etc. En même temps, le dernier tableau permet de mettre en évidence une catégorie d'effets sur laquelle j'insisterai maintenant : les effets que je qualifierai d'" axiologiques ".

## **Effets axiologiques**

Un Pareto a indiqué dans des pages classiques que, toutes choses égales d'ailleurs, on pouvait préférer une théorie à une autre pour des raisons affectives ou axiologiques, plutôt que cognitives. Une théorie, a écrit Pareto, peut être vraie sans être utile et réciproquement ; elle peut être influente plutôt parce qu'elle est *utile* que parce qu'elle est *vraie*. Par théorie " utile ", Pareto entend une théorie susceptible de répondre à une demande latente de la part de certains publics, qui témoigneront alors à son endroit de sympathie, d'un préjugé favorable ou même y adhéreront avec fanatisme, même si la théorie en question n'est pas " vraie ", en d'autres termes si elle est de validité douteuse.

Ainsi, bien des théories proposées par les " experts " doivent leur influence à ce qu'elles répondent à des convictions axiologiques, plutôt qu'à leur validité. C'est le cas par exemple des théories de la " domination " ou de la " dépendance ", qui ont été longtemps et restent souvent très populaires, notamment dans les milieux politiques et intellectuels des deux Amériques. Elles veulent que les inégalités entre nations soient dues à des mécanismes " structurels " et, plus précisément, à l'exploitation des " pays émergents " par les pays occidentaux, passant entièrement

sous silence le fait que la misère de certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud est due à la manière dont ils sont gouvernés : ainsi, comme l'indique Revel (1988), c'est Amin Dada qui, en expulsant les Indiens, a en quelques années ruiné l'agriculture de l'Ouganda, l'un des pays les plus fertiles d'Afrique. Des théories comme celle de la “ dépendance ” doivent surtout le crédit très large qui leur est consenti à une vertu : comme elles attribuent aux “ dominants ” toute la responsabilité d'un état de choses effectivement détestable, qu'elles exonèrent les “ dominés ” et donnent ainsi l'impression de respecter leur dignité, elles sont compatibles avec la “ passion générale et dominante ” de l'égalitarisme qui, on le sait depuis Tocqueville, caractérise les sociétés modernes. D'un autre côté, si leur *utilité* sociale est facilement compréhensible, leur *fausseté* est plus difficile à démontrer. Pourtant cette fausseté est patente comme le montre, de manière magistrale, David Landes (1998) : la richesse et la pauvreté des nations n'est due que de façon très marginale aux autres nations ; elles proviennent bien davantage des attitudes du public et des élites gouvernantes, et aussi des contingences de l'histoire et de la géographie.

Deuxième exemple. Legrand (1982), l'auteur d'un rapport rédigé au début des années quatre-vingt à la demande du gouvernement français écrit : “ Grâce à la critique marxiste et au progrès de la sociologie qui s'en inspire ”, (...) on a enfin compris que l'idéologie de la Science n'est que “ l'idéologie d'une classe particulière de la société, qui s'en sert pour mystifier les autres classes qu'elle domine ”. Legrand fait allusion ici, semble-t-il, à la “ théorie ” de la reproduction de P. Bourdieu, selon laquelle toutes les institutions, pratiques, valeurs, données, etc. sociales s'expliqueraient plus ou moins indistinctement par leur fonction de reproduction de la classe dominante. Elle est illustrative de ces théories pseudo scientifiques évoquées par Pareto qui doivent leur audience à ce qu'elles sont, non pas “ vraies ”, mais “ utiles ” (i.e. répondent à une demande diffuse), à leur côté “ ouvre-boîte universel ”, et à ce que, grâce à des artifices de style, elles passent pour “ profondes ” auprès de ceux qui ont des raisons d'en approuver les thèses. Bien des décisions politiques aux effets déplorable ont été inspirées et légitimées par des théories de ce type. A partir de ce type d'analyses, une sorte de doctrine officielle s'est formée et durablement installée, le *pédagogisme* : afin de combattre les inégalités scolaires, l'enseignant ne devra plus chercher en premier lieu à communiquer à l'élève un savoir ; son rôle consistera désormais plutôt à lui “ apprendre à apprendre ” ou, mieux, à imaginer et animer des “ activités d'éveil ”, et à faire de l'école un “ lieu de vie ”. Cette théorie, toujours en vigueur, est pour une part responsable des performances françaises en matière d'illettrisme et sans doute de violence scolaire : quel sens l'école peut-elle en effet avoir pour l'individu, dès lors que sa fonction traditionnelle de transmission du savoir est disqualifiée et que ses “ nouvelles ” fonctions apparaissent comme illisibles ? Mais le *pédagogisme* a une vraisemblance cognitive minimale et déclare s'appuyer sur les “ résultats ” des sciences de l'éducation. En outre, il satisfait des fonctions “ communautaristes ” et corporatistes. Surtout, il permet de gommer les différences de performances et d'aptitudes entre les élèves, et alimente l'espoir d'améliorer l'égalité des chances scolaires. Elle a donc une “ utilité ” : celle de répondre à une demande “ axiologique ”.

## Effets combinés

Combinés, ces modèles permettent de comprendre bien des données de sondage présentant à première vue un caractère énigmatique. Je prendrai seulement deux exemples pour illustrer ce point.

Comme l'indique Brulé (1999), les Français apparaissent régulièrement au vu des sondages comme très critiques à l'égard des déficits publics, mais comme s'estimant peu concernés par le poids de l'impôt et comme peu soucieux de la baisse des impôts : d'où il résulte qu'ils sont favorables à une résorption du déficit par une augmentation des impôts plutôt que par une

diminution des dépenses. Etant donné qu'un Français sur deux ou à peu près est dispensé de l'impôt direct sur le revenu, tout en profitant des biens collectifs produits par les impôts, on comprend que la moitié des sondés ne manifeste guère d'intérêt pour la baisse des impôts. Les impôts indirects (TVA sur l'essence, etc.) sont " invisibles " et par suite " indolores " (en vertu du théorème d'Olson), parce que réglés à l'occasion de l'acquisition de biens individuels. Seule la taxe d'habitation est vraiment " visible " , "douloureuse" et générale et partant vraiment impopulaire. En revanche, les notions de déficit public et d'endettement de l'Etat évoquent immédiatement une image négative : pourquoi serait-il plus acceptable pour l'Etat que pour un ménage de " faire sauter l'anse du panier " ? On comprend donc pourquoi la baisse des impôts est plus rarement un point essentiel des programmes électoraux en France que dans d'autres pays, comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les Etats-Unis. Il provient de ce que l'impôt " visible " pèse sur une minorité. Il y a donc toutes chances pour que la baisse des impôts ne devienne un véritable objectif politique en France que lorsque les autres nations européennes s'y étant engagées, il deviendra difficile pour l'autorité politique française d'y échapper. Cet exemple des opinions relatives à l'impôt et aux déficits fait bien apparaître que la structuration des réponses sur ce type de questions est l'effet combiné de plusieurs des " biais " identifiés ci-dessus (biais " de position ", biais " cognitifs ", biais " d'ancrage ", biais " d'implication " engendré par les intérêts du sujet).

Second exemple. Les médias se font régulièrement l'écho d'un sentiment de scandale lorsque, l'entreprise X ayant annoncé un plan de licenciement, ses actions connaissent une hausse boursière : " la bourse se réjouit de la montée du chômage ", est le commentaire qu'on peut alors entendre sur toutes les ondes. Cette réaction témoigne peut-être de mauvaise foi et de démagogie. Mais la démagogie n'est efficace ici que parce qu'elle peut jouer sur de puissants effets cognitifs issus du " postulat " que ce qui est vrai *localement* et sur le *court terme* est vrai *en général* et sur le *long terme*. Or les licenciements d'ici et maintenant peuvent préserver les emplois d'ici, d'ailleurs et de demain. Mais il est vrai que ce point de vue surplombant n'a guère de chances d'être adopté par les licenciés et par ceux qui sont exposés à la menace du chômage et du licenciement, et que leur mécontentement fournit un marché facilement exploitable par la démagogie politique. Ce scénario s'est développé de manière canonique par exemple à partir du deuxième semaine de septembre 1999 à l'occasion des licenciements annoncés par l'entreprise Michelin.

Ces exemples font en même temps clairement apparaître que, *selon les questions*, l'adage *Vox populi, vox Dei* s'applique, ou ne s'applique pas. Le fait que " les Français " ne se soucient pas de la baisse des impôts résulte de ce qu'il n'est pas de l'intérêt de la majorité de s'en soucier. Dans ce cas, la *nature de la question* et les caractéristiques de la politique fiscale française font que c'est le point de vue de " l'acteur partial ", et non celui du " spectateur impartial " qui l'emporte. Le politique pourra alors être tenté de s'appuyer sur les données de sondage pour traiter la baisse de l'impôt comme un objectif secondaire.

## **Effets Tocqueville-Kuran**

La sociologie a encore développé un autre point important pour toute théorie des opinions et des sentiments collectifs en matière notamment de valeurs. Lorsqu'un répondant déclare qu'il croit que " X ", il peut croire réellement à ce qu'il déclare, ou bien n'avoir guère d'opinion sur le sujet, mais estimer que " X " est - socialement ou en soi - la bonne réponse, ou encore craindre de donner sa véritable opinion. Tocqueville est probablement le premier à avoir vigoureusement attiré l'attention sur ce point et à l'avoir illustré par un exemple saisissant. Il peut fort bien arriver qu'une majorité de gens croient " blanc " et que, cependant, " noir " passe pour l'opinion dominante, dit-il. Cela se produit lorsqu'il est considéré comme illégitime de déclarer qu'on croit " blanc " et au contraire

comme valorisant de déclarer qu'on croit " noir ". Dans ce cas, seuls ceux qui croient noir s'expriment, et ceux qui croient blanc ont l'impression que, en dehors d'eux-mêmes et de leur entourage, tout le monde croit noir. Ainsi, nous dit Tocqueville (1986, pp.1040-46), au moment de la Révolution, l'opinion publique passait pour anticléricale, alors qu'une forte majorité de la population conservait " l'ancienne foi ". Mais, cette majorité restant silencieuse, chacun des croyants avait l'impression d'être seul de son espèce.

Kuran (1995) a formalisé et étudié systématiquement cet " effet Tocqueville ", et en a présenté de nombreux exemples d'application. Ainsi, les sondages pratiqués au Nicaragua lors des élections de 1990 avaient pour la plupart prédit la victoire des sandinistes, alors que Violetta Chamorro devait en fait l'emporter par quatorze points. Pourquoi ? Parce que les sondeurs expédiés par la presse américaine furent perçus par les sondés comme des partisans des sandinistes. Beaucoup de futurs électeurs de V. Chamorro avaient donc déclaré aux sondeurs qu'ils étaient eux-mêmes sandinistes, alors qu'ils ne l'étaient pas.

C'est sans doute par le même type d'effets qu'il faut expliquer certains résultats curieux de la monumentale étude d'Inglehart et de ses collaborateurs sur les valeurs internationales. Cette étude par sondage, portant sur des échantillons d'un millier de personnes observés dans 43 pays, a utilisé un questionnaire comportant plusieurs centaines de questions. Il s'agissait de saisir les différences entre nations sur un ensemble considérable de valeurs. Lorsqu'on observe les résultats relatifs à la confiance exprimée par les sondés à l'endroit des institutions, on remarque que la Chine arrive dans la plupart des cas en tête ou près de la tête. Les Chinois déclarent avoir une grande confiance dans leur système d'éducation, leur système juridique, leur Parlement, leur système de sécurité sociale, leur système politique beaucoup plus fréquemment que les Américains, les Allemands ou les Français par exemple. Il est difficile de ne pas voir dans ces résultats une illustration des mécanismes mis en évidence par Tocqueville et théorisés par Kuran : les réponses reflètent en effet sans doute davantage les vérités " officielles " que les croyances intimes des répondants (tableau 6).

| Grande ou assez grande confiance dans | Chine | France | Allemagne de l'Ouest | Etats –Unis |
|---------------------------------------|-------|--------|----------------------|-------------|
| Le système d'éducation                | 93%   | 66%    | 54%                  | 55%         |
| Le système juridique                  | 76%   | 58%    | 65%                  | 58%         |
| Le Parlement                          | 81%   | 48%    | 51%                  | 46%         |
| La sécurité sociale                   | 81%   | 70%    | 70%                  | 53%         |
| Le système politique                  | 80%   | n.d.   | n.d.                 | 55%         |

*Tableau 6 : la confiance dans les institutions (source : Inglehart R., Basañez M., Moreno A, 1998, tableaux V274 Confidence : Education ; V275 Confidence : Legal System ; V279 Confidence : Parliament ; V282 Confidence : Social Security ; V285 Confidence : Political System).*

Bien d'autres résultats de la même étude s'expliquent de la même façon. Ainsi, les Allemands ne se sentent pas autorisés à déclarer qu'ils sont fiers d'être Allemands, tandis que les Français ont

moins d'inhibition et que les Américains n'hésitent pas à déclarer leur fierté nationale. Il y a des vérités officielles, et des croyances socialement conseillées (tableau 7).

|                     | Allemand<br>(ouest) | Français | Italien | Anglais | Américain |
|---------------------|---------------------|----------|---------|---------|-----------|
| % très fiers d'être | 20%                 | 35%      | 41%     | 54%     | 76%       |

Tableau 7 : la fierté nationale (source : Inglehart R., Basañez M., Moreno A, 1998, tableau V322 Proud to be...).

Tocqueville a mis le doigt sur un autre mécanisme essentiel de formation des opinions responsable du fait que nous nous contentions de reproduire les opinions d'autrui sans y adhérer en profondeur. Cet autre mécanisme, tout aussi fondamental que le précédent, explique, selon la deuxième *Démocratie en Amérique*, l'impuissance intellectuelle et morale des individus. Elle résulte de ce que, sur toutes sortes de sujets, nous sommes obligés de nous appuyer sur autrui pour déterminer le juste et le vrai : “ Il n'y a pas de si grand philosophe au monde qui ne croie un million de choses sur la foi d'autrui ”, écrit Tocqueville (1986, p.443). Or, plus le savoir s'enrichit et se spécialise, plus cette dépendance s'accroît ; plus les sociétés se compliquent, plus apparaissent des situations inédites qui soulèvent des problèmes intellectuels et moraux nouveaux ; plus sans doute aussi les sondés ont tendance à reproduire l'opinion dominante sous couleur d'émettre une opinion personnelle. Il y a en d'autres termes des sujets sur lesquels l'opinion individuelle reflète par la force des choses la position de “ ceux qui savent ”, lesquels peuvent fort bien en réalité ne pas savoir : “ l'histoire des sciences est celle de toutes les erreurs en lesquelles l'humanité a cru sur la foi d'experts qualifiés de savants ”, a écrit Pareto. La boutade prend rang de vérité lorsqu'on l'applique à tous ces “ experts ” dont les sociétés contemporaines font grand usage et qui ne sont en rien des savants. Voir tous ces “ experts ” - déjà évoqués - qui ont imposé, avec bien sûr la bénédiction des politiques, des méthodes d'enseignement de la lecture, de l'écriture, des langues, des mathématiques, des méthodes pédagogiques, et, plus généralement, des politiques d'éducation qui paraissent avoir surtout entraîné des conséquences ruineuses.

### **L'influence sociale du spectateur impartial**

Ayant montré que les opinions et les croyances individuelles sont affectées par des “ biais communautaristes ” (auxquels on peut ajouter les autres types de “ biais ” précédemment identifiés), Hardin pose le diagnostic, je l'ai dit, que les “ valeurs universelles ” et les opinions “ non biaisées ” sont dépourvues de force. Seules les valeurs universelles qui apparaissent comme fonctionnelles dans les relations dyadiques auraient, selon lui, une influence sociale : l'acteur X a intérêt à tenir la promesse qu'il a faite à Y s'il veut continuer à entretenir avec lui une relation de coopération. Hardin retrouve ici la solution proposée par Axelrod (1984) du “ dilemme du prisonnier ” : une valeur universelle s'impose (tenir ses promesses, ne pas trahir, etc.) lorsqu'elle répond aux intérêts des protagonistes. On peut être sur ce point moins restrictif que Hardin lui-même, puisque le dilemme du prisonnier n'est pas limité aux dyades et peut concerner un nombre quelconque d'acteurs (dès lors que les conditions nécessaires à l'apparition de l'effet Olson ne sont pas réunies). Mais il est vrai que le modèle “ de l'utilité espérée ” - et la théorie des jeux - sur



lesquels s'appuie Hardin rendent compte de la valorisation positive de la coopération, mais non d'autres valeurs.

En évoquant la tragédie d'Antigone, Hardin répond pourtant à la question essentielle de l'origine et de la force des valeurs universelles. Il ne s'en rend pas compte, car la réponse échappe au modèle de l'utilité espérée sur lequel il bâtit tout son livre. La voici : à la différence des Thébains, nous jugeons *tous* qu'Antigone avait raison d'enterrer son frère et que Créon s'est révélé odieux, non seulement par sa cruauté, mais avant tout par son mépris des valeurs universelles. Pourquoi ce sentiment unanime ? En quoi le spectateur d'*Antigone* se distingue-t-il du spectateur Thébain qui applaudissait Créon ? Certainement pas par une différence "culturelle", par le fait que les Thébains auraient eu un "ethos" ou des "habitus" différents des nôtres, mais tout simplement parce qu'ils n'étaient pas dans la position du "spectateur impartial", naturellement concernés qu'ils étaient par le destin de Thèbes, tandis que - par la force des choses - nous sommes nous-mêmes sur ce sujet des spectateurs impartiaux. Ne pouvant ressentir la moindre préoccupation pour les menaces qui pesaient sur Thèbes, notre opinion ne peut être dictée que par des valeurs universelles. Et l'on constate aisément qu'elles s'imposent à tous : on attend encore de rencontrer le spectateur d'*Antigone* qui accorderait sa sympathie à Créon plutôt qu'à Antigone. Si un sociologue avait l'idée saugrenue de pratiquer un sondage à l'issue du spectacle, il obtiendrait à coup sûr une répartition 100%-0%, sauf erreur "aléatoire". Cette remarque a une conséquence importante, à savoir que la pratique des sondages a probablement renforcé l'idée que les opinions individuelles sont aléatoires, non fondées ou encore déterminées socialement, car on n'interroge évidemment les gens que sur des sujets sur lesquels l'opinion est partagée.

C'est là que réside la force des valeurs universelles. Elles se manifestent naturellement dans l'esprit de l'acteur, dès lors que celui-ci se trouve dans la position du spectateur impartial. En même temps, l'exemple d'Antigone souligne un point essentiel, à savoir que le sujet social peut avoir des opinions très arrêtées sur des sujets qui ne concernent en aucune façon ses intérêts : ce qui suffit à disqualifier toute théorie purement utilitariste des valeurs. L'exemple d'*Antigone* a l'avantage de réaliser une situation "pure", où le recul rend les spectateurs nécessairement "impartiaux", de sorte que Créon est condamné à l'unanimité. Dans d'autres cas, le dosage entre spectateurs partiaux et impartiaux est moins facile à déterminer. Les sondés qui s'exprimèrent de manière dubitative sur l'aptitude de la Cour de justice de la République à faire apparaître la vérité dans le cas du procès du sang contaminé firent naturellement état de ce doute parce que, étant sur cette question dans la situation du spectateur impartial, ils opinèrent à partir de l'argument : "pourquoi une juridiction d'exception pour le politique ?". En même temps, leurs opinions témoignèrent de l'effet de biais "communautaristes". Mais l'argument universaliste domina ces biais. Ici : *Vox populi, vox Dei*.

Autres exemples. Dans les grèves des transports, le droit de grève est exercé contre les intérêts du public, lequel est, dans des conditions générales, non responsable des causes de mécontentement justifiant la grève. Il y a donc ici contradiction (Weber aurait dit "polythéisme des valeurs" ou "guerre des dieux") entre des principes fondamentaux (droit de grève, droit du public de ne pas être pris "en otage"). Or on voit bien que ce type d'utilisation du droit de grève est de moins en moins accepté par le public, et qu'il tend à être perçu comme une "exception française" ; on mesure cette évolution à ce que les médias n'hésitent plus à mettre en doute la légitimité de telles pratiques, et aussi, à ce que des innovations sont recherchées et mises en œuvre par les acteurs syndicaux, visant à limiter les nuisances de la grève tout en maintenant l'efficacité de la protestation.

Les réactions du public à la longue grève des musées qui s'est déroulée en juin 1999 en France témoignent de changements allant dans le même sens. Elle a été désapprouvée par le public, qui

admit mal que le touriste soit injustement “ pris en otage ”, alors que d’autres modes de protestation étaient sans doute possibles.

L’évolution de la forme des mouvements revendicatifs dans le cas d’Electricité de France représente une autre illustration de la “ rationalisation de la vie morale ” qui s’est effectuée sous l’égide du “ spectateur impartial ” : ici, les syndicats ont renoncé aux coupures de courant qui paralysaient la vie économique et provoquaient une gêne considérable pour les particuliers, les entreprises et les services.

Une journaliste en vue déclarait le 30 août 1999 sur les ondes d’Europe 1, à l’occasion d’une grève des collecteurs d’ordures de Marseille dont les effets commençaient à être préoccupants du point de vue de la santé publique, qu’il fallait voir une “ différence culturelle ” dans le fait que la grève est facilement déclenchée en France dans la phase initiale d’une négociation, alors qu’en Allemagne elle n’est guère utilisée que dans la phase finale, en cas d’échec des discussions. En fait, le “ spectateur impartial ” et, avec lui, le public tendent à estimer, en France non moins qu’en Allemagne, que la grève ne doit être mise en œuvre – à l’instar de la guerre - que comme un dernier recours, surtout dans le cas où elle comporte des inconvénients pour le public et entraîne des pertes considérables, dont la charge est supportée par le contribuable. La prétendue “ différence culturelle ” dissimule, ici encore, des valeurs communes à tout “ spectateur impartial ”. Il devrait en résulter une “ rationalisation ” de l’usage de la grève.

De nombreux autres exemples témoignent de la “ rationalisation diffuse ” de la vie politique induite par le “ spectateur impartial ”. C’est lui qui, en dernière instance, est responsable de la démission de la Commission européenne survenue en mars 1999, de la mise en cause des pratiques du Comité International Olympique, du développement d’un droit pénal international, d’un conflit entre le principe de la souveraineté des Etats-nations et les principes inscrits dans la Déclaration universelle des Droits de l’homme, et par suite de l’apparition d’un “ droit d’ingérence ”, ou encore de la laborieuse élimination des aspects oligarchiques de la démocratie française (voir par exemple l’obsolescence de plus en plus marquée de la rhétorique tentant de justifier l’exception française du cumul des mandats). C’est lui qui, demain, sera responsable du fait que les syndicats des transports imagineront peut-être des modes d’action collective plus subtils et plus acceptables que les grèves d’intimidation.

Peut-être même se répandra progressivement dans la classe politique l’idée que la popularité et la légitimité de l’homme public proviennent avant tout de l’attention qu’il accorde au “ spectateur impartial ”, beaucoup plus en tout cas que du façonnage de son “ image ” par des “ conseillers en communication ” ou de ses efforts pour satisfaire les intérêts de telle ou telle “ catégorie ” ou “ communauté ”.

Dans tous ces exemples, une “ rationalisation de la vie morale ” apparaît dans un contexte conflictuel de “ polythéisme des valeurs ” et de “ guerre des dieux ”. On comprend facilement qu’il en soit ainsi. Les syndicalistes sont facilement portés à utiliser le pouvoir de nuisance dont ils disposent à partir du moment où le droit de grève rend cette utilisation légitime. Mais le “ spectateur impartial ” n’accepte pas que l’utilisation de ce droit aboutisse à frapper lourdement des victimes innocentes, et que ne soient pas recherchées des “ solutions ” plus acceptables. Il n’admet pas non plus que le principe de la souveraineté des Etats autorise un Etat à traiter ses ressortissants selon des principes que n’accepte pas la Déclaration des droits de l’homme.

La notion du “ spectateur impartial ” est en fait implicitement utilisée par tous les sociologues classiques, dès lors qu’il s’agit d’expliquer des irréversibilités en matière de valeurs. C’est le cas de Weber : il attribue la rationalisation de la vie morale au jeu de la “ rationalité instrumentale ” et de

“ rationalité axiologique ”. La seconde notion évoque le “ spectateur impartial ” de Smith. C’est aussi le cas notamment de Durkheim ou de Tocqueville. Sans doute ces irréversibilités sont-elles, selon Durkheim, facilitées par des facteurs “ exogènes ”, comme l’extension de la division du travail : elle a renforcé l’individualisme et, par là, la notion de la responsabilité individuelle. Mais c’est aussi parce que la notion de responsabilité individuelle est approuvée par le “ spectateur impartial ” qu’elle s’est déployée. A juste titre, Durkheim n’interprète jamais l’irréversibilité des valeurs de manière exclusivement *fonctionnelle*. Pour prendre un exemple contemporain, si la croissance économique des années 1945-1975 (les “ Trente Glorieuses ” de Fourastié) - un facteur exogène - a facilité l’entrée des femmes sur le marché du travail et par là contribué à éliminer une partie de l’inégalité sociale entre hommes et femmes, la valeur de l’égalité des “ genres ” s’est imposée, non sous le seul effet de ces causes fonctionnelles, mais parce qu’elle est approuvée par le “ spectateur impartial ”. C’est, de même, parce que le “ spectateur impartial ” ne put admettre l’esclavage, dès lors qu’il avait été démontré qu’une société peut prospérer sans cette institution, que, même si l’esclavage est toujours en vigueur, il fait l’objet d’une condamnation générale et ne peut survivre que dans la clandestinité ou du moins dans l’illégalité.

Le “ spectateur impartial ” d’Adam Smith n’est donc pas seulement, on le voit, une construction théorique ; cette notion identifie aussi des mécanismes sociologiques et politiques essentiels.

Si l’opinion avait été consultée, il est probable qu’elle eût rejeté l’idée de constituer une juridiction d’exception pour juger des politiques, et aussi contesté qu’une telle cour puisse apprécier la responsabilité des ministres mis en examen dans le cadre de l’affaire du sang contaminé. Le public eût été dans ce cas majoritairement dans la position du “ spectateur impartial ”. Les données du sondage évoqué plus haut l’indiquent suffisamment : l’incidence des biais “ communautaires ” apparaît comme faible par rapport à celle des valeurs universelles.

Mais le “ spectateur impartial ” a encore une autre influence. Son jugement est plus ou moins anticipé par “ l’acteur impliqué ” qui agit sous son regard. C’est pourquoi on constate que les plus visionnaires des responsables syndicaux tentent de dominer les réactions corporatistes de leurs mandants et de les inciter à imaginer des formes d’action collective susceptibles d’être approuvées par le spectateur impartial. C’est pourquoi on a vu certains journalistes, surtout soucieux, au début de l’affaire du sang contaminé, de courtiser le politique (sous l’effet des “ biais communautaristes ” qui nous sont désormais familiers), inverser brutalement leur commentaire, et passer de l’argument selon lequel l’extension même des compétences ministérielles exonérerait un ministre de toute responsabilité pénale - légitimant ainsi une justice d’exception à l’avantage du politique - à l’argument qu’il n’y a pas lieu, dans une démocratie achevée, de faire juger un ministre par une juridiction d’un autre type que le chef d’entreprise ou le chef d’établissement scolaire. C’est que, discrètement, entre les deux commentaires, le “ spectateur impartial ” avait fait entendre sa voix, notamment par les sondages évoqués plus haut, mais aussi par d’autres canaux auxquels il a discrètement accès, comme les émissions radiophoniques “ interactives ”.

Peut-être est-ce cet ensemble de micro-mécanismes que J. Habermas (1987) a en vue, bien qu’il ne se soucie guère de les identifier, lorsqu’il évoque sa mystérieuse “ raison communicationnelle ”. L’analyse précédente montre en tout cas qu’une discussion dans le cadre d’une société idéale de communication pure et parfaite, où régnerait la raison communicationnelle, ne garantirait pas que l’opinion se détermine dans le sens du bien commun : même dans l’hypothèse d’une discussion dépourvue d’entraves, il y a des chances qu’elle se détermine *sans égard* au bien commun si les opinants sont majoritairement dans la position de l’“ acteur partial ” (voir ci-dessus les exemples de la loi des trente-cinq heures ou de la baisse des impôts) ou *avec égard* au bien commun s’ils sont majoritairement, de par la nature de la question posée, dans la position du “ spectateur impartial ” (voir l’exemple du procès du sang contaminé). Bref, à la différence de Kant, de Weber, de

Durkheim ou de Rawls, Habermas n'a pas perçu qu'il était impossible de concevoir une théorie des valeurs collectives sans introduire d'une manière ou d'une autre, la notion du “ spectateur impartial ”.

## Le “ spectateur impartial ” et la théorie des opinions

Les micro-mécanismes que, par des voies diverses, la sociologie moderne dans ses tendances fécondes discerne sous les données d’opinion permettent aussi d’entrevoir une théorie des opinions qui, tout en évitant l’éclectisme, dépasserait enfin à la fois le modèle d’inspiration *mécanique*, paresseux et chargé de “ prénotions ”, qui consiste à expliquer toute corrélation entre opinion et données sociobiographiques par une “ force ” occulte, et le modèle d’inspiration *économique*, mis sur le marché à la fois par les marxistes, les nietzschéens et les tenants du modèle de l’utilité espérée, qui veut que les opinions du sujet social lui soient exclusivement dictées par ses intérêts individuels et/ou collectifs.

En se représentant l’individu à la fois comme un “ spectateur impartial ” et comme un “ acteur partial ” mû par toute une gamme de “ biais ”, en analysant ses opinions comme dépendantes de différents paramètres (ses ressources cognitives, sa position professionnelle, la nature de la question et sa signification pour lui, etc.) on peut – ainsi que le suggèrent plusieurs des exemples précédents – rendre compte de la structure statistique plus ou moins complexe des tableaux issus des sondages d’opinion et autres enquêtes. La distinction “ spectateur impartial/ acteur partial ” promet donc de féconder l’analyse empirique des données d’opinion.

Peut-être aussi la théorie des opinions qu’on peut esquisser à partir de l’identification de ces mécanismes mettra-t-elle fin aux polémiques confuses et stériles sur les sondages. Certains sondages, ceux qui mettent le répondant dans la position du “ spectateur impartial ” fournissent des indications dont le politique devrait se soucier. Il n’est pas indifférent, pour revenir à l’exemple déjà plusieurs fois évoqué, que le public doute de la légitimité de la Cour de justice de la République. D’autres sondages, ceux qui mettent le répondant majoritairement dans la position de l’“ acteur partial ” peuvent être “ instrumentalisés ” par le politique et ne manquent pas de l’être en réalité, mais à ses risques et périls. Que les Français approuvent majoritairement la loi des trente-cinq heures n’en fait pas une bonne loi.

Car le point principal à retenir de ce qui précède est sans doute que, selon la nature des questions posées dans telle consultation réelle ou simulée, les réponses des opinants peuvent être tendanciellement surtout celles “ d’acteurs partiels ”, comme dans le cas où l’on demande aux Français s’ils se soucient de la baisse des impôts, ou surtout celles de “ spectateurs impartiaux ”, comme ceux que l’on interroge sur le point de savoir s’ils éprouvent de la sympathie plutôt pour Antigone ou pour Créon, ou ceux que l’on consulte sur le procès du sang contaminé. Ainsi, l’opinion peut dans certains cas être une source de blocages, mais aussi contribuer dans d’autres cas à dissiper les blocages sociaux engendrés par les corporatismes divers qui habitent les sociétés, et au contraire à être un puissant moteur de changement. Malheureusement, les instituts de sondage ne portent généralement à la connaissance du public que les données “ marginales ”, sans possibilité de croisement entre variables comme dans les tableaux ci-dessus, de sorte que ces données sont très difficiles à interpréter de façon utile. Il est plus important de savoir d’où viennent respectivement les opinions positives et négatives sur la loi des trente-cinq heures par exemple que de savoir que X% l’approuvent et Y% la désapprouvent.

---

---

## Références

- Axelrod R. (1984), *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books.

- Bergeron H. (1999), *L'Etat et la toxicomanie. Histoire d'une singularité française*, Paris, PUF.
- Boudon R. (1986), *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard/Seuil, “ Points ”.
  - (1990), *L'Art de se persuader*, Paris, Fayard/Seuil, “ Points ”.
  - (1999), Local vs. General Ideologies : a Normal Ingredient of Modern Political Life, *Journal of Political Ideologies*, June, 4, 2, 141-161.
- Brulé M. (1999), Pourquoi notre dépense publique a la vie dure ?, *Sociétal*, n°24, mars, 4-6.
- Habermas J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard. Tr. de : *Theorie des kommunikativen Handelns*, Frankfurt, Suhrkamp, 1981, 3e ed. 1985.
- Hardin R. (1995), *One for All : The Logic of Group Conflict*, Princeton, Princeton University Press.
- Inglehart R., Basañez M., Moreno A. (1998), *Human Values and Beliefs : A Cross-Cultural Sourcebook : Political, Religious, Sexual, and Economic Norms in 43 Societies : Findings from the 1990-1993 World Values Survey*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- Kahneman D., Knetsch, J.L., Thaler R. (1986), Fairness as a Constraint on Profit Seeking, *The American Economic Review*, sept., vol. 76, 4, 728-41.
- Kuran T. (1995), *Private Truths, Public Lies. The Social Consequences of Preference Falsification*, Cambridge, Mass, Harvard University Press.
- Landes D. S. (1998), *The Wealth and Poverty of Nations : Why Some Are So Rich and Some So Poor*, W. W. Norton.
- Legrand L. (1982), *Pour un collège démocratique*, rapport au ministre de l'éducation nationale, La Documentation française.
- Revel J.F. (1988), *La Connaissance inutile*, Paris, Grasset.
- Smith A. (1999), *Théorie des sentiments moraux*, introduction de M. Biziou, C. Gautier, J.-F. Pradeau, Paris, PUF.
- Tocqueville A. de (1986 [1845]), *De la démocratie en Amérique II, in : Tocqueville. De la démocratie en Amérique, Souvenirs, l'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Laffont, “ Bouquins ”.